

Fabrication de meubles en  
Indonésie pour le marché intérieur.  
Photo: T. Yanuariadi



## DOCUMENT D'ORIENTATION

# Promouvoir l'emploi accru du bois tropical légal et durable sur les marchés intérieurs

---

Enseignements tirés d'expériences  
en Asie du Sud-Est



Un salon du meuble destiné au marché intérieur au Viet Nam. Photo: T. Yanuariadi

Le monde a besoin de matériaux à faible intensité carbone, qui soient réutilisables et recyclables et puissent en outre être éliminés sans contribuer à la pollution de la planète. Or, l'un de ces matériaux – et peut-être le meilleur – est le bois<sup>1</sup>.

En effet, du fait qu'ils stockent du carbone pendant toute leur durée de vie, laquelle, pour certains usages, peut atteindre plusieurs décennies, et remplacent des matériaux (de type acier, béton ou combustibles fossiles) à plus forte empreinte carbone, les produits ligneux récoltés peuvent contribuer à atténuer le changement climatique. Également réutilisable et recyclable, le bois offre en outre une multiplicité d'usages possibles.

### ***Ce document d'orientation recense les éléments et les défis communs liés à la promotion de l'emploi de bois de source durable en Indonésie, en Thaïlande et au Viet Nam***

Cela dit, il ne sera possible d'optimiser le rôle du bois dans une optique d'atténuation du changement climatique et de mise en place d'une bioéconomie plus circulaire que si sa demande est soutenue et que ses prix sont équitables.

À cet égard, l'ampleur de l'exploitation forestière illicite et du vol de bois constitue une préoccupation majeure. Interpol estime en effet que le commerce illégal de bois atteint le gigantesque chiffre de 152 milliards \$EU à l'échelle du globe; il suscite l'intérêt de groupes criminels organisés parmi les plus importants au monde et fait baisser les prix, en particulier au niveau national. Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a pris diverses mesures pour juguler ce commerce illégal, qui ont eu un certain succès. Mais il reste encore beaucoup à faire et développer dans les régions tropicales de robustes

marchés intérieurs pour le bois produit dans le respect de la légalité et suivant des pratiques durables constituera un grand pas en avant en la matière. L'OIBT, grâce à un financement du Gouvernement du Japon, accompagne divers projets dans trois pays d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Thaïlande et Viet Nam) qui ont pour objet de renforcer les marchés intérieurs du bois de source légale et durable. Ces projets permettent notamment d'impulser des évolutions sur le plan des stratégies nationales et des cadres politiques; de sensibiliser les consommateurs aux avantages des produits ligneux par rapport à d'autres alternatives; d'enrichir la gamme de produits dérivés offerte sur les marchés intérieurs; et de renforcer les chaînes de valeur du bois de source durable afin d'en accroître les retombées sociales, économiques et environnementales.

Ce document d'orientation présente les principales conclusions de l'examen dont ces projets ont fait l'objet en vue de recenser les éléments et les défis communs liés à la promotion de l'emploi de bois de source durable dans ces trois pays. L'étude a consisté à mener un examen transversal des politiques et réglementations existantes ainsi que des pratiques en vigueur dans la filière forêt-bois et le commerce associé. Elle a permis d'identifier 17 enseignements tirés des trois pays, qui peuvent également s'appliquer à d'autres pays producteurs de bois tropicaux. Ces enseignements sont présentés ci-dessous.

1. La **gestion de l'offre** en matière d'approvisionnement en bois de source légale et produit suivant des pratiques durables exige que les principaux pays exportateurs disposent d'un marché intérieur important et stable pour ces produits. Or, dans certaines situations, il pourra s'avérer utile de mettre en place des unités de production exclusivement orientées vers l'exportation, qui seront autant d'îlots de légalité et de durabilité sur des marchés intérieurs par ailleurs peu sensibles à ces concepts, mais il est peu probable que cela débouche sur une gestion durable de l'intégralité des ressources forestières. En Indonésie, le faible développement de la consommation intérieure de bois est dû, au moins en partie, à l'incapacité de

<sup>1</sup> Les termes «bois» et «bois d'œuvre» sont utilisés de manière synonyme et englobent grumes, sciages, contreplaqués, placages et autres produits fabriqués en bois, dont les meubles.

la filière à détecter l'évolution des goûts et des préférences des consommateurs; au peu de choix disponibles; et à la pénétration généralisée du marché par des produits de substitution. La situation est similaire en Thaïlande et au Viet Nam. Afin de répondre à l'évolution des besoins et des goûts des consommateurs locaux, il faut donc mener des efforts pour étendre et développer les secteurs intérieurs du bois, tout en insistant sur le caractère légal et durable de l'approvisionnement. À cet égard, des efforts soutenus s'imposent de la part des organismes industriels, avec un appui adapté des pouvoirs publics, afin d'encourager le développement des marchés intérieurs des bois de source légale et durable.

### **La possibilité d'attirer des financements multilatéraux par le biais du Fonds vert pour le climat constitue une incitation manifeste à accroître la consommation intérieure de bois**

2. La **gestion côté demande** dans les pays importateurs peut être un moyen important d'encourager des réformes dans les pays exportateurs de bois. Des efforts sont donc nécessaires pour persuader les gouvernements à travers le monde de mettre en place les mécanismes permettant de garantir l'importation exclusive de bois de source légale (et de produits fabriqués à partir de ce bois) provenant de forêts et de plantations gérées en mode durable. Il est par ailleurs nécessaire, en utilisant des technologies et des processus qui n'entraînent ni désagréments ni coûts excessifs pour les négociants d'articles produits de manière légale et durable, de pouvoir détecter et identifier efficacement aux douanes les importations de bois produit illégalement. Des dispositifs tels que l'éco-étiquetage, la traçabilité du bois jusqu'à la source et la certification peuvent être nécessaires, mais seulement après avoir

permis aux pays exportateurs de les mettre en place grâce à des transferts de technologie, un soutien financier et un renforcement de leurs capacités. Il faut en outre veiller à ce que les restrictions commerciales soient conformes à la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce.

3. **Évolution des stratégies nationales.** L'Indonésie a mis en place un conseil chargé d'élaborer une stratégie nationale de promotion d'un marché intérieur du bois qui soit viable et résilient. La Thaïlande et le Viet Nam bénéficieraient également d'une stratégie visant à développer leur marché intérieur, sans qu'il soit pour autant nécessaire de créer un conseil national à cette fin, dans la mesure où leurs agences forestières respectives pourraient, en collaboration avec les organes de tutelle des organisations de la filière du bois, avancer dans ce sens, par exemple dans le cadre de protocoles d'accord. Compte tenu du potentiel de stockage du carbone qu'offre le bois, la possibilité d'attirer des financements multilatéraux par le biais du Fonds vert pour le climat constitue une incitation manifeste à accroître la consommation intérieure de bois. Il convient donc que les ministères chargés des négociations sur le changement climatique en Indonésie, en Thaïlande, au Viet Nam et dans d'autres pays en développement soient conscients de ce potentiel.

4. **Emploi du bois dans la construction.** La construction commerciale ou résidentielle présente dans de nombreux pays tropicaux un énorme potentiel pour accroître la consommation de bois: la construction en bois peut par exemple renforcer la sécurité dans les régions sujettes aux séismes, comme dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est. L'Indonésie, la Thaïlande et le Viet Nam travaillent tous trois sur des interventions politiques visant à mieux exploiter le potentiel du bois dans le secteur de la construction. Cependant, pour que leurs efforts aboutissent, certains inconvénients réels ou ressentis – notamment l'inflammabilité du bois (abordée



Des piles de sciages destinés au marché intérieur dans une usine au Viet Nam. Photo: T. Yanuariadi



Des grumes de teck dans la plantation de Kroweng Krawia, dans la province de Kanchanaburi en Thaïlande, destinées au marché intérieur. Photo: T. Yanuariadi

ci-dessous), les limites de hauteur des bâtiments construits en bois et leur durée de vie relativement courte – doivent être résolus dans le cadre de la recherche. La recherche-développement dans ces domaines permettrait à cet égard de remédier à la réticence des banques à accorder des emprunts pour la construction de bâtiments en bois et à celle des assureurs à les couvrir.

5. **Réduire l'inflammabilité des bâtiments en bois** à un niveau acceptable – équivalent à celui appliqué aux bâtiments utilisant d'autres matériaux – nécessitera à la fois d'apporter des solutions technologiques et d'actualiser les mesures municipales de sécurité incendie, comme cela a été fait (par exemple) en Finlande et au Japon. Il est possible d'accélérer le rythme de ces améliorations par une collaboration technologique entre les pays, comme le prévoit le cadre technologique visé à l'article 10.4 de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

### **Ces pays travaillent tous trois sur des politiques visant à mieux exploiter le potentiel du bois dans la construction**

6. **Fixer des normes.** S'agissant de promouvoir l'emploi accru du bois dans les bâtiments, un aspect fondamental tient à l'établissement de normes, telles que celles relatives au séchage et au prétraitement des grumes avant transformation. Il s'agit là d'une tâche considérable dans les régions tropicales, sachant que les bois tropicaux comprennent des centaines d'essences. Ces normes permettraient de répondre aux préoccupations se rapportant à la résistance et à la durabilité et de faciliter la souscription à une police d'assurance à des primes raisonnables. En Indonésie, le Ministère de l'industrie travaille avec le Ministère des travaux publics et du logement public sur un tel processus de normalisation. L'OIBT pourrait faciliter des processus similaires en Thaïlande, au Viet Nam et dans d'autres pays tropicaux, notamment en coopération avec le monde universitaire et autres institutions ayant une expérience des processus de normalisation en matière de bois ailleurs.

7. **Coopération internationale en matière de logements en bois à faible coût.** Employer du bois dans la construction de bâtiments est synonyme de stockage à long terme du carbone après récolte et présente donc un potentiel important en termes d'atténuation du changement climatique. Il s'agit là d'une opportunité de coopération volontaire au titre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris, en vertu duquel les pays développés disposant de technologies avancées d'utilisation du bois et d'une expérience dans la construction de bâtiments en bois (par exemple la Finlande et le Japon) pourraient fournir une assistance technologique et financière afin de permettre la construction de logements à grande échelle dans les pays en développement, ce en contrepartie de résultats d'atténuation transférés au niveau international (RATI), qui, en retour, pourraient servir à atteindre les objectifs de ces pays sur le plan de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Les règles et procédures de mise en œuvre de cette disposition ne sont toutefois pas complètement élaborées et acceptées.
8. **Crédits carbone destinés aux participants du secteur privé.** La valeur inhérente au stockage à long terme du carbone en termes d'atténuation du changement climatique est également reconnue à l'article 6.4 de l'Accord de Paris (si les règles et procédures de cette disposition sont pleinement développées). Ce mécanisme permettra aux entreprises opérant dans une juridiction donnée et contribuant à une atténuation mesurable du changement climatique par le biais du stockage à long terme du carbone dans des habitations en bois d'obtenir en contrepartie des crédits carbone, susceptibles d'être ensuite vendus à d'autres entreprises ou à des pays pour leur permettre de répondre à leurs obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela pourrait susciter de la part du secteur privé d'énormes investissements dans la construction résidentielle en bois et d'autres secteurs de l'immobilier par un recours accru au bois tout en aidant parallèlement à résoudre la pénurie de logements.

9. **Aide aux petits propriétaires de plantations forestières pour la création de valeur ajoutée.** De nombreux arboriculteurs des régions tropicales sont de petits exploitants, dont la plupart bénéficieraient de pouvoir avoir accès à des installations de valorisation de transformation primaire plus proches pour les produits issus de leurs forêts. En Indonésie, le Ministère de l'environnement et des forêts envisage ainsi d'offrir des incitations à investir dans des installations collectives de transformation du bois. Cela permettrait de réduire le coût de transport des grumes, d'améliorer l'accès des communautés locales (y compris les agriculteurs) aux résidus de bois à usage énergétique domestique et de gagner du temps susceptible d'être mis à profit de manière plus productive. C'est un travail qui est en cours en Indonésie: lorsque les incitations prévues seront abouties et mises en œuvre, leurs résultats seront utiles pour éclairer les politiques en Thaïlande, au Viet Nam et dans d'autres pays où les arboriculteurs bénéficieraient d'un soutien similaire de la part de l'État.
10. **Politiques d'achat public vertes.** Le secteur public étant souvent l'un des plus importants acheteurs de meubles en bois et autres produits dérivés, ses décisions en matière d'achat peuvent avoir des effets considérables sur le marché. Les pays pourraient adopter en matière de marchés publics des lois et politiques vertes qui obligeraient leurs gouvernements et autres organisations financées par des fonds publics à acheter des produits en bois fabriqués exclusivement au moyen de bois légal et produit de manière durable. L'Indonésie dispose d'ores et déjà d'une politique verte de marchés publics exigeant que les produits achetés aient l'impact environnemental le plus faible parmi les options disponibles. Des politiques similaires pourraient être développées en Thaïlande, au Viet Nam et ailleurs.
11. **Réglementations efficaces et faciles à appliquer.** La réglementation en vigueur en Indonésie permet d'enregistrer des avancées constantes vers l'emploi de bois de source durable. Une réglementation similaire pourrait s'avérer utile en Thaïlande, au Viet Nam et ailleurs, en l'adaptant de manière adéquate aux circonstances nationales. Par exemple, l'objectif de la loi indonésienne n° 11 (2020) est de rationaliser la réglementation et de simplifier le processus d'agrément afin d'améliorer la facilité à faire des affaires dans le pays pour attirer ainsi davantage d'investissements et créer de l'emploi. Cette loi permet en effet aux autorités d'établir de nouvelles zones économiques, d'offrir de nouvelles incitations dans les zones existantes, de simplifier le processus d'acquisition d'un terrain et d'apporter un soutien public renforcé aux entreprises socialement et économiquement souhaitables qui peuvent présenter des risques plus élevés. Elle simplifie également les exigences en matière d'évaluation environnementale et intègre les autorisations environnementales et les licences commerciales. Une autre réglementation, la réglementation n° 8 (2021) du Ministère indonésien de l'environnement et des forêts, concerne la certification du bois, la notification de la légalité et de la durabilité et l'élimination des résidus forestiers. Elle garantit la participation des communautés, fixe des critères pour les activités commerciales autorisées dans les

forêts protégées et prévoit une procédure simple pour la demande, l'extension ou la restriction d'un permis d'exploitation forestière ainsi que des sanctions en cas d'exploitation forestière excessive. Ainsi, le cadre des politiques et de la législation permet aux autorités indonésiennes d'agir rapidement dans les directions souhaitées, selon les décisions du gouvernement en place. Un examen approfondi de ce cadre fournirait des informations aux autres pays désireux d'élaborer des politiques, des lois et des réglementations similaires.

12. **Systèmes de vérification de la légalité du bois.** Des Accords de partenariat volontaire (APV) conclu dans le cadre de la Réglementation de l'Union européenne relative à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) (2005) sont en vigueur en Indonésie et au Viet Nam et aux premiers stades d'élaboration en Thaïlande. Un Système de vérification de la légalité du bois (SVLB) constitue le fondement d'un APV et il doit être adopté par toutes les entreprises d'une chaîne d'approvisionnement en bois. La conformité au SVLB est agréée au moyen d'un certificat, faisant l'objet d'un audit indépendant, qui est délivré à l'entreprise concernée par les autorités compétentes sur la base de critères fixés pour chaque type d'entreprise. Le SVLB indonésien, appelé «SVLK», fixe des normes de légalité, établit des procédures de vérification, surveille les chaînes d'approvisionnement et délivre des certificats. Un SVLB est également en place au Viet Nam. La Thaïlande et d'autres pays pourraient tirer parti de l'adoption d'éléments idoines tirés des systèmes indonésien et vietnamien, après les avoir dûment affinés pour les adapter aux circonstances nationales.

### *La plupart des petits arboriculteurs bénéficieraient d'un accès plus proche à une valorisation de transformation primaire pour leurs forêts*

13. **Déclarations de conformité du fournisseur.** Une partie importante du SVLK indonésien repose sur la «déclaration de conformité du fournisseur» (DCF). Il s'agit d'une auto-déclaration effectuée par un fournisseur pour permettre aux produits et à leurs destinataires d'entrer dans les chaînes d'approvisionnement légales sous certaines conditions. Seules les petites et moyennes entreprises (PME) et les petits exploitants qui traitent exclusivement du bois à faible risque provenant de forêts privées et de plantations certifiées ou d'entreprises publiques peuvent en bénéficier. Si cette approche peut être vue comme une dilution des normes de légalité pour accorder des certificats, il s'agit en fait d'un compromis inévitable destiné à faciliter l'implication des PME et des petits exploitants dans le SVLK. Bien que le dispositif des DCF soit limité à l'usage auquel il est destiné et fasse l'objet d'un contrôle permanent, le risque qu'il nuise de manière importante au SVLK est relativement faible. La Thaïlande, le Viet Nam et d'autres pays pourront là aussi estimer qu'il s'agit d'une approche nécessaire aux premiers stades de la mise en place de leur SVLB.

## L'OIBT pourrait faciliter les efforts visant à renforcer les capacités de détection de la criminalité forestière

14. **Pôles industriels.** Les «villages du bois», à savoir des pôles regroupant une multiplicité d'entreprises de transformation du bois qui opèrent à proximité les unes des autres, constituent au Viet Nam une approche innovante pour promouvoir les petites industries du bois et créer de l'emploi en milieu rural. Ils permettent aux entreprises d'organiser plus facilement leur approvisionnement en matières premières, de réduire les coûts de transport des intrants et extrants, de réunir une main-d'œuvre dotée des compétences requises et de renforcer efficacement leurs capacités. Il est également plus facile aux banques d'accorder des prêts à une unité située dans un village du bois. Leur autre avantage est que le personnel des agences forestières est davantage en capacité de lutter contre l'utilisation de bois illégal dans la fabrication des produits finaux. La Thaïlande, l'Indonésie et d'autres pays pourraient bénéficier de la création de pôles similaires dans l'arrière-pays rural.
15. **Données.** Le libre accès à des données fiables et de qualité est une condition essentielle au développement d'un secteur forestier reposant sur la légalité et la durabilité. À cet égard, le Viet Nam développe actuellement une base de données en ligne portant sur tous les aspects de sa filière du bois, tels que plantations d'arbres toutes essences confondues; volume de bois extrait par le passé et prévisionnel; importations de bois; unités de transformation du bois de toutes tailles et descriptions; produits fabriqués dérivés du bois; travailleurs qualifiés et non qualifiés employés; villages du bois; ventes sur le marché intérieur; exportations; et autres informations pertinentes pour la filière. Des bases de données similaires pourraient être utilement créées en Indonésie, en Thaïlande et dans d'autres pays dotés d'une importante filière du bois.
16. **Renforcement des capacités.** Peu répandu en Indonésie, en Thaïlande et au Viet Nam, le recours à des preuves scientifiques dans la détection de la criminalité forestière devrait y être renforcé. Les travaux de renforcement des capacités menés dans le cadre du programme OIBT-CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et du Programme sur les espèces d'arbres de la CITES qui lui a succédé constituent un excellent modèle à cet égard. L'OIBT pourrait faciliter chez ses pays membres producteurs les efforts déployés en vue de mettre en place cette capacité hautement spécialisée, en notant toutefois que cela nécessiterait d'importants moyens financiers. Dans la mesure où les pays membres consommateurs de l'OIBT, pour la plupart, ont mis en place une législation destinée à éviter l'entrée sur leur territoire de produits forestiers illégaux et récoltés de manière non durable, il semblerait qu'il soit dans leur intérêt d'aider à financer le développement des capacités dans ce domaine dans les pays membres producteurs qui exportent du bois en quantités importantes.
17. **Campagnes de sensibilisation.** Pour mettre en avant l'importance du bois légal et récolté suivant des pratiques durables, il est nécessaire de mener dans les pays producteurs et consommateurs des campagnes de sensibilisation prolongées et imaginatives ciblant les enfants et les jeunes adultes. En effet, les jeunes sont souvent en mesure d'influencer les décisions d'achat de leurs parents et le fait de les informer sur les écolabels et les certificats de légalité du bois pourrait donc avoir un effet important sur le développement de marchés intérieurs respectueux de l'environnement.



Transformation de sciages d'acacia au Viet Nam. Photo: projet de l'OIBT PD 815/19 (I)

## Actions ultérieures

Dans les conclusions de l'étude sont proposées les actions suivantes, qui constituent une approche envisageable pour les pays désireux de davantage développer leur marché intérieur du bois légal et produit en mode durable:

- 1) renforcer la gestion côté offre, avec les pays producteurs encourageant le développement de leur marché intérieur du bois légal et durable;
- 2) améliorer la gestion côté demande, avec les pays importateurs mettant en place les technologies et processus nécessaires pour réduire le risque d'importation de bois illégal;
- 3) élaborer dans les pays producteurs des stratégies nationales destinées à encourager leur marché intérieur;
- 4) déployer des efforts concertés pour que le secteur de la construction évolue vers un emploi accru du bois;
- 5) assurer un transfert de technologies pour réduire l'inflammabilité des bâtiments en bois;
- 6) élaborer des normes pour l'emploi du bois dans la construction de bâtiments;
- 7) renforcer la coopération internationale, notamment par le biais d'une assistance technologique et financière, afin de permettre aux pays producteurs d'accroître le logement à faible coût en bois et d'exploiter le mécanisme des résultats d'atténuation transférés au niveau international;
- 8) encourager les acteurs du secteur privé à obtenir et à échanger des crédits carbone en contrepartie des effets d'atténuation du changement climatique des bâtiments en bois;
- 9) permettre aux petits propriétaires d'une plantation forestière d'exploiter les avantages de la valorisation de transformation primaire du bois;
- 10) mettre en place de robustes politiques de marchés publics qui exigent des gouvernements et des agences publiques qu'ils achètent du bois légal et produit en mode durable, celui de production nationale en particulier;
- 11) garantir un cadre législatif simple, clair et facile à appliquer pour permettre au secteur du bois de prospérer, sur la base du bois légal et durable;
- 12) développer des Systèmes de vérification de la légalité du bois pour garantir la légalité du bois;
- 13) faciliter l'implication des petits exploitants dans les Systèmes de vérification de la légalité du bois, éventuellement par le recours à des déclarations de conformité du fournisseur;
- 14) développer des pôles permettant de faciliter le développement d'industries du bois reposant sur du bois légal et durable grâce aux avantages découlant des économies d'échelle et du regroupement en un même lieu;
- 15) offrir un accès libre à des données de qualité sur les forêts;
- 16) travailler en collaboration, notamment avec des organisations internationales telles que l'OIBT et la CITES, afin d'accroître les capacités d'exploitation de preuves scientifiques dans la détection de la criminalité forestière; et
- 17) mener des campagnes de sensibilisation du public, éventuellement en collaboration avec des organisations internationales et d'autres pays, sur les avantages qu'il y a à privilégier le bois légal et durable dans les choix de consommation.

Les rapports complets sur les projets en cours examinés dans le cadre du présent document d'orientation (PD 922/21 Rev.1 (I) «Promouvoir la consommation de produits ligneux durables sur le marché intérieur au Viet Nam»; PD 926/22 Rev.1 (I) «Promouvoir la consommation de produits ligneux durables sur le marché intérieur en Thaïlande»; et PD 928/22 Rev.1 (I) «Développement du marché intérieur des produits ligneux durables en Indonésie» seront mis à disposition sur le site web de l'OIBT par le biais du moteur de recherche de projets au fur et à mesure de leur achèvement au cours de la période 2024-2025. Le rapport intégral (Emploi de bois de source durable dans une sélection de pays de la région Asie du Sud-Est—Activité PP-A/53-323H), sur lequel se fonde le présent document d'orientation, sera également consultable sur le site web de l'OIBT. L'OIBT, avec le concours continu du Gouvernement du Japon, élargit actuellement à d'autres pays les enseignements tirés en Indonésie, en Thaïlande et au Viet Nam, ainsi que l'illustrent les nouveaux projets liés à l'emploi de bois de source durable qui sont en cours d'élaboration en Malaisie et en Inde au début de 2024.



*Photo: N. Bhumpakphan*



**Organisation internationale des bois tropicaux**

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon

Téléphone +81-45-223-1110 Télécopie +81-45-223-1111 Courriel [itto@itto.int](mailto:itto@itto.int) Site web [www.itto.int](http://www.itto.int)

© ITTO 2024